

Journée technique AFPS 2021

«Règles parasismiques simplifiées : approche pour les petits bâtiments (RSPB) et Maisons individuelles pour le neuf et l'existant (CPMI, CT48-49) Présentation de guides, cahiers techniques et logiciel RSPB associé »

Mercredi 17 Novembre 2021 (8h00-17h30) – Arawak Beach Hôtel au Gosier Guadeloupe

CONTEXTE

La protection parasismique des populations est étroitement liée à la fiabilité structurale des bâtiments, des plus simples aux plus complexes. Si les organismes d'étude et de contrôle sont sollicités pour les ouvrages d'une certaine importance ou complexité, il n'en va pas de même pour les bâtiments plus simples. Cependant, ces « petits » ouvrages courants représentent une part importante du bâti. Si les codes actuels permettent d'étudier des bâtiments complexes, ils peuvent rebuter une ingénierie non avertie ou un artisanat pas nécessairement équipé pour de tels calculs. Pour palier de telles situations, des guides simplifiés sont nécessaires. Pour les MI, le nouveau « **Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8 Zone 5, édition 2020** » a été rendu réglementaire en zone de sismicité 5 par l'arrêté du 30 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ». Ce guide est donc applicable et obligatoire aux Antilles pour les maisons individuelles remplissant les conditions du domaine d'application du guide et dont le **permis de construire est déposé après le 1er janvier 2021** ; en dispense de l'application des règles normatives NF EN 1998 dites Eurocodes 8 .

Dans le cadre du plan séisme Antilles, la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) organise chaque année la semaine SISMik, semaine de prévention et de sensibilisation au risque sismique instaurée en Guadeloupe en 2008. La Guadeloupe est située dans une zone de forte sismicité et pourtant, la culture du risque reste inégale sur le territoire, un focus est effectué cette année sur les petits bâtiments et maisons individuelles MI.

OBJECTIFS DE LA JOURNEE

Les us et coutumes régionaux étant différents, les choix de matériaux et de pratiques d'exécution sont primordiaux et orientent l'approche et la conception des guides. L'AFPS, depuis quelques années, a proposé plusieurs guides sur l'aspect construction parasismique basée sur les prescriptions de l'Eurocode 8-1 orientés **ANTILLES** (zone sismique 5 dite Z5): le guide de règles parasismiques simplifiées pour des bâtiments courants à usage d'habitation ou de bureaux, **dit guide RSPB (CT42)**, le guide des constructions parasismiques pour maisons individuelles et bâtiments assimilés dit **guide CPMI-EC8/Z5 pour les Antilles**, le guide de construction parasismique et paracyclonique de maisons à structure en bois aux Antilles, **dit guide bois Antilles**, les guides de réduction de la vulnérabilité des MI existants aux Antilles (**cahiers techniques CT48 et 49**). Ces quatre guides s'adressent au maître d'ouvrage qui prévoit la réalisation des bâtiments d'ampleur limitée et, plus particulièrement aux professionnels du bâtiment. Ils constituent un élément d'aide à la réalisation avec approche simplifiée aux concepteurs (architectes, ingénieurs) en charge de la conception et du dimensionnement de ces bâtiments, aux contrôleurs techniques pour juger du respect des prescriptions des règles parasismiques et aussi aux artisans ayant des notions de parasismiques.

Durant cette journée, découpée en trois parties, il sera présenté tout d'abord le guide RSPB (CT42) et le logiciel associé développé par la société SCIWORKS TECHNOLOGIE (ce logiciel a fait l'objet d'un cofinancement PACTE / Région Guadeloupe, et a reçu la labellisation de l'AFPS).

Ensuite les règles simplifiées dites CPMI EC8-Z5 /2020 pour les MI neuves rentrant dans son champ d'application seront présentées.

Enfin, la réduction de la vulnérabilité des MI existants aux Antilles sera abordée via les cahiers techniques AFPS CT48 et CT49 .

PUBLIC

Cette journée s'adresse à tous les professionnels du bâtiment : entreprises, constructeurs de MI, artisans, bureaux d'études, industriels, enseignants, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrages et plus largement à tout public.

LIEU : Arawak Beach Hôtel au Gosier

Entrée libre, inscription obligatoire, déjeuner et collation offerts

L'accès au Site de l'Arawak Beach Hôtel étant réglementé, un pass sanitaire est demandé.

Inscription : secretariat@afps-seisme.org

PROGRAMME JT AFPS

(Mercredi 17 novembre 2021 de 8h00 à 17h30 à l'Arawak Beach Hôtel au GOSIER)

7h30 Accueil des participants

OUVERTURE DE LA JOURNEE

8h00 Ouverture

Introduction et présentation du programme de la journée – Démarrage de la semaine SISMIK

- Représentant DEAL
- Représentant REGION Guadeloupe
- Président de l'AFPS ou VPdt

PRESENTATION DU CHAPITRE GUADELOUPE AFPS

8h25 AFPS et Diagnostic urgence (15') *Véronique PHALENTE / Pierre Alain NAZÉ (AFPS)*

LES REGLES SIMPLIFIEES PARASISMIQUES PETITS BATIMENTS dites RSPB

8h45 *Présentation du Guide AFPS RSPB Benjamin RICHARD (IRSN/AFPS) (30')*

9h15 *Conception et dimensionnement bâtiments béton armé et maçonnerie (20') Paul QUISTIN (ANCO/AFPS)*

9h40 *Conception et dimensionnement bâtiments bois (20') Eric FOURNELY (UCA/AFPS)*

10h00 *Pause (10')*

10h10 *Labellisation du logiciel RSPB Maçonnerie (20') Leopoldo TESSER (GDS /AFPS)*

10h35 *Logiciel RSPB application bâtiments maçonnerie (60') Jim PIOCHE / Habib JREIGE (SCIWORKS TECHNOLOGIES)*

11h45 Discussions

12h15-13h30 Clôture de la première demie - journée- **Déjeuner**

LES REGLES SIMPLIFIEES POUR LES MAISONS INDIVIDUELLES POUR LE NEUF (CPMI)

14h00 Contexte réglementaire (20') *Paul QUISTIN (ANCO/AFPS)*

14h20 Cas des maisons individuelles neuves – présentation des travaux du GUIDE CPMI AFPS (15') *Véronique PHALENTE (/AFPS)*

14h40 Guide CPMI-EC8/Z5 2020 principe de conception (20') *Paul QUISTIN (ANCO/AFPS)*

15h00 Guide CPMI-EC8/Z5 2020 principe de dimensionnement MI (20') *Paul QUISTIN (ANCO/AFPS)*

LES REGLES SIMPLIFIEES POUR LES MAISONS INDIVIDUELLES POUR L'EXISTANT (CT48-49)

15h20 Cas des maisons individuelles existants – Cahiers techniques AFPS Guide propriétaire CT 48 (20') *Véronique PHALENTE (/AFPS)*

15h50 Pause (10')

16h00 Cas des maisons individuelles existants – Cahiers techniques AFPS Guide professionnels CT 49 (20') *Paul QUISTIN (ANCO/AFPS)*

16h25 Conclusions et perspectives pour les petits Bâtiments et MI (20') *Paul QUISTIN (ANCO/AFPS)*

DISCUSSIONS ET CLOTURE

16h50 Discussions

17h15 Clôture de la journée

Journée technique dans le respect des règles sanitaires en vigueur, veuillez-vous munir de votre masque svp !

